

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 27 mars 2025

Date de convocation : 21 mars 2025
Date d'affichage : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur DALLEY.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLEY, Mmes COQUELIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUS, Mme CUCULI pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET.

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLEY

DELIBERATION N°2025-2-014 : Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de soumettre les Comptes Financiers Uniques 2024 du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du Camping et de la Commune au Conseil Municipal pour approbation.

Les Comptes Financiers Uniques (CFU) mettent en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques pour chaque budget.

Il est précisé que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Madame MOISAN s'étant retirée, Monsieur DALLEY est désigné pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2024 faisant apparaître les résultats suivants :

• <u>Budget Lotissement Les Ormes</u>	- Section de fonctionnement	0 €
	- Section d'investissement	0 €
• <u>Budget Lotissement</u>	- Section de fonctionnement	0 €
<u>Domaine de La Grande Abbaye</u>	- Section d'investissement	0 €
• <u>Budget Maison de Santé</u>	- Section de fonctionnement	52 321,10 €
	- Section d'investissement	- 114 528,35 €
• <u>Budget Camping</u>	- Section de fonctionnement	322 775,30 €
	- Section d'investissement	214 738,52 €
• <u>Budget Communal</u>	- Section de fonctionnement	1 720 786,83 €
	- Section d'investissement	- 106 847,41 €

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Conseiller délégué,

M. Yves DALLEY

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 31 mars 2025

Le Maire,

Mme Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUS

